

PERONNAS

## Les enjeux du zéro artificialisation nette

**A l'horizon 2050, la gestion des terres sera très stricte, avec obligation de revégétaliser le doubles des surfaces cînstruites.**

Sur invitation du sénateur de l'Ain, Patrick Chaize, le sénateur du Vaucluse, Jean-Baptiste Blanc, est intervenu, jeudi 20 octobre, à la Rotonde devant les élus aindinois. Il s'agissait d'échanger sur l'un des objectifs de la loi Climat et résilience du 22 août 2021 : celui qui consiste à atteindre le zéro artificialisation nette, ou Zan.

### Les élus ruraux particulièrement inquiets

En effet, d'ici à 2050, toute artificialisation devra être accompagnée de la renaturation, d'une surface équivalente. Et, dès les 10 prochaines années, la consommation totale d'espace observée, à l'échelle nationale, entre 2021 et 2031, devra être inférieure à la moitié de celle observée lors des 10 années précédentes.

Nombreuses sont les inquiétudes légitimes des élus à ce sujet, dans les zones rurales plus particulièrement, là où les marges de constructibilité pourraient être fortement réduites par



Patrick Chaize et Jean-Baptiste Blanc animateurs.

Photo Progrès/Gilles RUY

le « Zan » et provoquer des gels de construction. Dans ce contexte sensible, Jean-Baptiste Blanc a été nommé rapporteur d'une mission sénatoriale de contrôle, pour la mise en application des mesures de « Zéro Artificialisation Nette » de la loi Climat et résilience. La mission a pour objectif de suivre et de contrôler l'exécution de ces mesures.

### Nouvelle politique de sobriété foncière

Dans le cadre de ces travaux, les sénateurs Patrick Chaize et Jean-Baptiste

Blanc ont souhaité rencontrer les élus aindinois, ceci pour les « sensibiliser sur les enjeux de cette nouvelle politique de sobriété foncière et recueillir leurs positions selon les situations rencontrées sur leur territoire. »

Il s'agit, au cours des prochaines semaines, de formuler via un nouveau texte de loi, des propositions concrètes de modification des dispositions relatives au Zan, qui pourraient aboutir rapidement afin de faciliter le travail des élus locaux.

De notre correspondant  
Gilles RUY